

**ADMISSION EN SOINS PSYCHIATRIQUES
SUR DÉCISION DU REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT**

PROCÉDURE D'URGENCE

(Art. L.3213.2 et suivants - Code de la Santé Publique)

CERTIFICAT MÉDICAL D'ADMISSION

Article L.3213.2

Demande d'hospitalisation en application de l'art. L.3213.2 du Code de la Santé Publique,

le de Monsieur·Madame

Né·e le

Domicilié·e

Profession :

Je soussigné·e, **Docteur en médecine**,

certifie avoir examiné le

Monsieur·Madame

Et avoir constaté les éléments suivants :

Tous les éléments sus décrits sont liés à une affection mentale dont les manifestations compromettent l'ordre public et/ou la sûreté des personnes.

En conséquence, je conclus que **Monsieur·Madame** doit être admis en soins psychiatriques dans un établissement hospitalier habilité (article L.3222.1 du code de la santé publique).

Fait à _____, le _____

Signature et cachet